

## Conseil municipal

\* \* \*

### Réunion du Conseil municipal du 24.07.2026

#### Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11 nombre d'élus présents physiquement au conseil

Votants : 11 nombre d'élus présents

L'an deux mille vingt-six,

Le samedi 24.07.2026 à 18 h10,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Colomban-des-Villards,  
dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle  
du conseil de la Mairie de Saint-Colomban-des-Villards, sous la Présidence de Monsieur  
Stéphan PEZZANI, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20  
du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation du Conseil municipal : 20.07.2026

Présents : Stéphan PEZZANI, Pascal BOZON, Ségolène COIN, Marie-France MARTIN-  
FARDON, Sandrine RAMOS-CAMACHO, Laurent FAYRE-TISSOT, Isabelle CHRISTIN,  
Ralph ROSTOLAN-BRUSQUE, Murielle LOEK, Benoît FERROUD, Jean-Baptiste  
BROSSON

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Secrétaire de séance: Ségolène COIN



1-Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2026,

**Approuvé à l'unanimité**

2-Délibération pour échanges de terrains concernant la propriété de Chalets du Tepey sur des terrains en "communaux cultifs",

Point vu sur le conseil précédent, demande de M. Christian BOZON-VIALLE, échange concernant 2 chalets au Tepey (jouissance héréditaire) avec des terrains dans le village. Spécificité : 2 tènements, dossier étudié avec le notaire Maître BLANC, impossibilité de le scinder en deux. L'échange porterait sur les parcelles P617-P618 et P627-P628 contre les parcelles P72 ( alpage du Tepey) et R604 ( chemin aux Roches à la Sausse)

**Approuvé à l'unanimité**

3-Présentation du Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC) du Domaine Skiable de Saint\_Colomban\_des\_Villards de Savoie Stations Domaines Skiables (SSDS St\_Colomban\_des\_Villards) 2025/2026,

CRAC fait par la SSDS, il s'agit d'un état des lieux, des conclusions d'exploitation dans le cadre de la régie communale.

A propos de la diversification ( budget 80 K€), l'étude d'aménagement du domaine skiable et son projet de télécabine été / hiver est lancé pour 40 K€.

**Pas de vote, point en information**

4-Délibération vote du taux communal de la taxe loi montagne sur le Chiffre d'Affaires du domaine skiable,

Le domaine skiable paye la taxe de la loi montagne qui alimente le budget général, en le finançant via le budget annexe des remontées mécaniques, notre proposition consiste à annuler par un vote à taux zero ce financement qui impacte négativement ce budget des remontées mécaniques.

Nous proposons de voter un taux à zero.



### **Approuvé à l'unanimité**

5-Délibération pour demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour rénovation du terrain multisports,

Le terrain multisport va être rénové, la partie revêtement fait l'objet d'une demande de subvention,

### **Approuvé à l'unanimité**

6-Délibération pour subventions d'étude et travaux de rénovation sur monument historique (tableau et cadre de la chapelle des St-Roch des Roches),

6-1-Subvention Fond Départemental d'Equipement des Communes (FDEC)

6-2-Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Concernant le tableau à rénover situé dans la chapelle des Roches, le dossier réalisé concerne une autorisation de travaux, le dossier de subvention devant être déposé, nous devons prendre deux délibérations pour ces deux demandes de subventions.

### **Approuvé à l'unanimité**

7-Délibération pour renouvellement de subvention au PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières),

Pour être éligible aux subventions AURA concernant la gestion forestière durable, un renouvellement de notre engagement à la certification PEFC à échéance est nécessaire.

### **Approuvé à l'unanimité**

8-Délibération pour subvention FDEC concernant les stores de la salle des fêtes,

Deux études ont été réalisées à ce sujet, nous devons prendre une délibération pour demander une subvention.

La première offre propose de changer la totalité des stores, la deuxième proposition étudie l'amélioration de l'existant. Le budget est de environ 27 K€.

### **Approuvé à l'unanimité**

9-Délibération pour subvention anticipée :

9-1-Au club des sports des Villards, pour relancer la saison de ski 2026/2027

9-2-A l'association des "Six Jours" pour avance d'organisation du concours bouliste d'août 2026



Le Club des sports pleinement confiant dans la réussite de cette nouvelle saison et la pérénnité de la structure nous sollicitent afin de redémarrer la saison.

Notamment les besoins étant : effectuer la promotion, retrouver un entraîneur et assurer un budget de fonctionnement, la proposition de subvention est de 18 K€ pour la saison à venir.

#### **Approuvé à l'unanimité**

Concernant l'association des 6 jours, qui assure la mise en oeuvre de l'arrêté de sécurité ( alternat de circulation qui sera démonté le soir et repositionné le jour).

Il s'agit d'une petite association qui doit faire l'avance des frais, en particulier pour la dotation du concours et son animation, l'association nous demande le versement de leur subvention avant l'évènement des 6 jours.

#### **Approuvé à l'unanimité**

10-Délibération donnant pouvoir au maire pour signature de l'avenant au transfert du bail emphytéotique du camping,

M. Benoit FERROUD sort de la salle du conseil municipal.

Le transfert du bail emphytéotique a été signé le 7 juillet 2026, Cap Fun devient Le Camping de Saint Colomban, la société repreneuse s'engage à ouvrir l'hiver et à ajouter plus de 50 % de lits en 4 ans ( de 94 lits passe à 141 lits)

Délibération à prendre pour donner pouvoir au maire de signer l'avenant,

Le rendez-vous chez le notaire est le 13 aout 2026.

#### **Approuvé à l'unanimité**

11-Délibération donnant pouvoir au maire de la mise en vente du Gîte Le Sambuis, dans le cadre de la récupération des Gîtes en gestion par la société A la Croisée Des Chemins (ALCDC),

Récupération de toutes les clefs après un état des lieux réalisé avec un huissier de justice le 10 juillet 2026, le but est de rouvrir assez vite les gîtes qui sont en état dès cet hiver.

La réhabilitation obligatoire pour certains nécessitant un budget, la mairie souhaite vendre le gîte du Sambuis qui est le seul en maison individuelle pour effectuer les rénovations, une agence s'occupera de l'estimation.

#### **Approuvé à l'unanimité**



12-Délibération donnant pouvoir au maire pour contractualiser avec un promoteur en vue de construire les 68 lits restants sur les Chalets de Belledonne (gérés par Goélia),

Donner pouvoir au maire de signer dans le but de dynamiser la création de lits chauds de la station, à moyen terme.

**Approuvé à l'unanimité**

13-Décision d'Intention d'Aléner (DIA) concernant la vente d'appartement aux Chalets de Belledonne,

Certains appartements ont des accords de location et d'autres n'en n'ont pas avec Goélia.

La commune n'est pas favorable pour vendre les appartements actuellement en lits chauds à la découpe.

Un délai est à respecter pour la DIA, malgré le fait que la commune souhaite garder les locations, sans projet spécifique de la mairie, nous ne préhempions pas.

Question : qui est contre le fait de ne pas préhempter ?

**Approuvé à l'unanimité**

14-Arrêté de changement de zone urbaine en accord avec la Maison Technique du Département (MTD),

14-1-Extension de la zone principale au niveau de l'entrée amont du Châtelet

14-2-Création de la zone urbaine de Lachal

Deux arrêtés à prendre :

- A partir du pont du Châtelet (limite amont de la zone urbaine principale), extension de cette zone d'agglomération jusqu'à la route amont du Châtelet.  
Ce changement étendra donc la zone limitée à 50 km/h.

- Création d'une zone d'agglomération au départ du haut de Lachal (PR8 + 240) sur la départementale jusqu'en aval de la dernière maison en bordure de la départemental (PR8 + 623),  
Ce changement créera donc une nouvelle zone limitée à 50 km/h

L'ensemble de ces changements se font avec l'accord de la MTD qui créera également une zone 50km/h sur la partie départementale à la sortie du bas de Lachal ( sécurisant les deux virages de l'ancien téléski et la sortie de la future exploitation agricole de M. Adrien Maurino)

**Approuvé à l'unanimité**

15-Diverses informations,



- Diffusion dans Intra Muros, l'Office du tourisme recherche une association pour tenir la buvette du LOTO le 05 aout 2026.
- Nous diffusons également l'annonce du recrutement d'une aide périscolaire pour l'école primaire des Villards
  
- La commune projette de résoudre les problèmes de stationnement dans les hameaux, elle va chercher à acquérir des terrains à l'extérieur des hameaux afin de pouvoir se garer.  
Préemption éventuelle des terrains mis en vente, trouver des accords sans conflit d'usage avec les habitants et les randonneurs.
  
- Les par-avalanches de la zone du pic de Fremezan nécessitent régulièrement des travaux d'entretien, la partie haute de la zone étant propriété communale, la charge est donc à la mairie.  
L'ONF ayant proposé, les années précédentes, d'acquérir cette partie communale de Fremezan, s'occupera de leur remise en état,  
Leur demande initiale a été relancée par le maire.
  
- Commision tourisme  
La commission s'est tenue le 23 juillet 2026, sur les sujets suivants :  
Relance de l'équitation une fois par semaine pendant la période estivale  
Domaine skiable : tout est lancé sur le côté maintenance, un hélicoptère va démonter les pièces principales qui seront déposées sur le parking de Pouchette.  
La semaine prochaine les pompes des enneigeurs seront vérifiées  
Concernant l'exploitation en régie, des recrutements sont lancés sur les postes de direction et des profils techniques.  
Le STRMTG, concernant la validation du système de sécurité devra se prononcer avant l'exploitation.  
Concernant l'autorisation préfectorale, nous avons bon espoir pour le court terme et le long terme, l'immobilier en fait partie.
  
- L'église  
Les travaux avancent, les ardoises du clocher ont été enlevées, la sortie de secours côté Cure est en cours, la purge des piliers de porte d'entrée est effectuée, le crépi à la chaux du mur côté Belledonne va être terminé.
  
- Pont de Lachal  
Le dévoiement des réseaux est en cours, la partie égouts est complexe, la solution sera de passer sous le Glandon tous les réseaux.  
Nous avons reçu les offres afin de démonter le pont qui devrait être supprimé fin septembre début octobre 2026  
A long terme, le pont serait remplacé par une passerelle piétonne et utilisable par les vélos.
  
- A la rencontre des hameaux,  
Démarrage de quelques points de rendez-vous cet été, la démarche est mise en place.
  
- Mur de tennis d'entrainement



Ce sujet a été proposé à la municipalité précédente, nous allons avancer dans ce sens pour l'année prochaine. Activité pour les jeunes à proximité du tennis actuel permettant une initiation.

#### 16-Questions diverses

- Question posée par Mme Brigitte MAURINO

Un rocher situé à Valmaure pourrait menacer l'exploitation de M. Adrien Maurino et la route par sa stabilité incertaine.

Le RTM est intervenu en urgence dès que la mairie en a eu connaissance, compte tenu du rapport du RTM, il n'y a pas de risque imminent mais à surveiller.

Selon le rapport RTM, une première solution serait de bétonner le pied du rocher, la deuxième solution serait de le faire éclater avec un explosif d'avalanche fragmentaire ( explosion en interne) avec également la création d'un merlon de protection pour les terrains en aval.

- Questions posée par Mme Danielle NICOL

La place du Tilleul va-t-elle bénéficier de marquage au sol pour délimiter les places de parking ?

Nous attendons le positionnement de la station de charge (véhicule électrique) afin d'effectuer le marquage qui sera étendu aux autres parkings déjà existants en même temps.

Les murs d'escalades sont utilisés par des enfants malgré les interdictions indiquées. La mise aux normes est en attente de devis, nous allons renforcer la communication d'interdiction avec de la rubalise.

- Question posée par M Jean-Jacques TRONEL

Pourrait-on ajouter le plan des routes et chemins de la commune sur le site de la mairie ?

Nous allons l'ajouter

- Question posée par Mme Marina GUZ

Mme GUZ ( professeur de tennis) propose de mettre en place une activité de leçons de tennis. La commune y est favorable et demande à Mme GUZ de formaliser sa demande qui pourra être validée au travers d'une convention.

#### Remarque Générale:

-Concernant l'accès au terrain de tennis, l'Office de tourisme prendra les inscriptions pour la période estivale Juillet et aout.

-L'équitation recevra directement les paiements, les chèques seront à l'ordre du Trésor Public.

- Question posée par M. Gérard MUGNIER

Les chemins de la via ferrata ainsi qu'en Valmaure sont utilisés par des vététistes en même temps que les randonneurs.

Il est difficile d'exclure certains pratiquants, seule la dangerosité est opposable, il faudrait réussir à cohabiter



- Question posée par Mme Evelyne Rostaing-Troux  
Le panneau de randonnée du SIVAV de Valmaure qui a disparu va-t-il être remis en place et non déplacé dans un autre hameau ?  
Après validation avec le SIVAV pour une réédition, il devra être remis en Valmaure conformément à ces indications.

La séance est levée à 19h30

LE MAIRE,  
STÉPHAN PEZZANI

